



Communiqué du 17 juin 2019

Et de deux ! Le Travu est également labellisé « site rivière sauvage » niveau 3 !

Cérémonie de labellisation le 21 juin à Chisà



Le 21 juin 2019, à partir de 10 heures à l'Espace Fiori di lumi à Chisà se déroulera la cérémonie de la labellisation du Travu. Ce fleuve se jette dans la mer Tyrrhénienne, entre les deux communes de Ventiseri et Solaro. Le label est de niveau 3, le plus niveau jamais atteint par une rivière jusqu'ici. Il récompense les efforts du Parc naturel régional de Corse, porteur du projet et de l'ensemble des acteurs du bassin versant, pour maintenir une naturalité exceptionnelle.

Le fleuve du Travu est situé dans le département de la Haute-Corse et dans le département de la Corse du Sud. Il se situe sur la côte orientale. Le Travu est le cours d'eau principal du bassin versant, avec une longueur de 32,5 km. Son débit moyen est de 2,6 m³/s. Il prend sa source sur le canton de Zicavo puis conflue sur le canton de Prunelli di Fiumorbo. Il se jette dans la mer Tyrrhénienne, entre les deux communes de Ventiseri et Solaro. Le fleuve traverse 5 communes : Zicavo et Cozzano dans la Corse du sud et Chisa, Ventiseri et Solaro dans la Haute Corse . Cette surface importante est très majoritairement occupée par des zones naturelles de maquis et de forêts et un relief montagneux. C'est un fleuve très préservé et qui divague assez librement en aval. Ses qualités hydromorphologiques



et physico-chimiques en font un fleuve labellisé au plus haut niveau : le 3^{ème} et dernier.

« C'est une grande fierté que de voir l'ensemble des efforts de la population récompensée par ce niveau 3. A cette fierté, s'ajoute le sentiment du devoir accompli : laisser à nos enfants, une terre dont la biodiversité a été respectée. Une action qui oblige ceux qui poursuivront notre travail. » Jacques Costa

Une faune et une flore endémiques particulièrement abondantes

Des insectes : le Labarrus Lividus et la Lestes macrostigma

Des oiseaux : la tourterelle des bois ; le guêpier d'Europe ; le petit Gravelot, la folaga

Des poissons dont la blennie fluviatile ; la truite Salmo trutta macrostigma.

Des plantes remarquables : le diotis blanc ; la gardamine de Grèce ; le genêt de l'Etna ; la mercuriale de Corse ; la renoncule à feuilles d'ophioglosse ; le sérapias négligé ; la vesce élevée. Des chauves-souris ont été recensées sur le fleuve : le vespertilion de Daubenton (Myotis daubentoni) et la noctule de Leisler (Nyctalus leisleri).



Le déroulé de la cérémonie de la labellisation

10h00 : Accueil des invités

10h30-12h30 :

Accueil par Monsieur Jacques Costa, Président du Syndicat Mixte du PNRC

Accueil par Monsieur Michel Galinier, Maire de Chisà

Discours officiels

Remise du label

Présentation du site labellisé

12h30-14h00 : Buffet offert (sur place)

14h00 : Visite de la vallée



ET POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :

WWW.RIVIERES-SAUVAGES.FR

Assister aux cérémonies de labellisation ? Contactez-moi 0622787138

Contacts :

Gabrielle VALES, Chargée de mission eau et milieux aquatiques, Parc Naturel Régional de Corse, 06.21.37.48.88, gabie.valesi@gmail.com -

Rivières Sauvages :

Mélanie Taquet : Chargée de mission Animation Ain - Rhône Méditerranée Corse : 06 16 68 60 79 –

melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre MEDOUGA - Communication & relations Médias

06 22 78 71 38 – agencerp@orange.fr – www.mp-c.eu – [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga)